



CLUB PHILATÉLIQUE BRAINOIS

DECEMBRE  
2012 - 467

Tirage : 80 exemplaires



Une fois de plus à réaliser de ghros efforts pour que le souper soit une totale réussite.

### Prochaines réunions

LES DIMANCHE 16 DECEMBRE 2012 ET 6 JANVIER 2013  
DE 9 H 30 A 11 H 30.

### Sommaire

- Page 1 - En direct du Secrétariat  
2 - Jeux-Concours  
3 - Agenda - Lu pour vous  
4 - Dossier, Saint Nicolas dit de Bari (suite et fin)  
9 - UPU, émissions illicites  
11 - Augmentation du tarif postal bpost - Flash par e-mail  
12 - Réalisation inter-membre

□ □ □ □ □

### *En direct du Secrétariat,*

Je rappelle aux membres que le flash est leur journal et que dans leur journal, ils peuvent faire diverses communications : des trouvailles, des recherches, des demandes, alors pourquoi ne pas en profiter gratuitement.

Les articles philatéliques sont également les bienvenus et je remercie encore l'ami René Pède pour ses merveilleux articles que tout le monde devrait lire.

En ce qui me concerne j'ai une collection Autriche oblitérés à vendre. Je recherche des timbres Italien oblitérés ainsi que du Portugais oblitéré, à échanger ou à acheter.



Le programme belge 2013 est paru, le président possède le catalogue bpost consultez-le et préparez vos euros.

Nous vous souhaitons à tous et par avance, bonheur, santé et prospérité pour 2013.

Votre Secrétaire  
W. Cloquet



## Jeux Concours 2013

3ème épreuve. 5 points par réponse exacte.

SENIORS.

- 467.1.- Godfried Danneels, fut baptisé dans cette église  
 a- Le nom de cette église ?  
 b- N° du timbre ?
- 467.2.- La Lys reflète une abbaye du 13ème siècle  
 a- Le nom de cette abbaye ?  
 b- N° du timbre ?
- 467.3.- D'après une gravure de Frans Hogenberg  
 a- Une araignée, pas la faute de Frans, N° du timbre (variété) ?

JUNIORS

- 467.1j.- La Lys reflète une abbaye du 13ème siècle  
 a- Le nom de cette abbaye ?  
 b- N° du timbre ?

A remettre ou renvoyer pour le 6 janvier 2013 au plus tard à  
 Mme Cotton, Av. Capitaine Mercer, 24 à 1410 Waterloo.

### Réponse de l'épreuve numéro 1 :

- 465.1 - Timbre n° 1295 VI  
 465.2 - Timbre n° 1890  
 465.3a - Sujet du fragment : La mémoire  
 465.3b - Timbre n° 1565.

### Classement et points :

Madame ?	20 points
Mr Bosse J-C.	20 points
Mr Flamand C.	20 points
Mr Lambert M.	20 points

Joyeuses fêtes à tous

□ □ □ □ □ □

## Exposition Compétitive Régionale du Brabant – UNIONPHIL 2013.



Vous êtes invités à participer à cette exposition compétitive régionale du Brabant qui aura lieu les 9 & 10 février 2013, salle de l'Europe de l'Hôtel de Ville de Saint-Gilles (Bruxelles)



## AGENDA

Samedi 1er décembre, de 9 à 16 heures

### **7ème bourse de timbres-poste**

Salle De Brug, St. Libertuscentrum, Nekkerspoelstraat, 366 à Mechelen  
Entrée gratuite, parking gratuit, bar et petite restauration

□ □ □ □ □

26 janvier 2013, de 9 à 16 heures

### **Bourse toutes collections**

Salle communale, place Saint Laurent à Yves-Gomezée  
Philatélie, cartophilie, marcophilie, télécartes, BD,  
Entrée gratuite, vaste parking, buvette, petite restauration

□ □ □ □ □

### **Nomination aux comité de direction de la F.R.C.P.B.**

Nous avons l'honneur de vous informer que notre membre Serge Havaux, administrateur élu à la province de Brabant a également été élu par 19 voix sur 24 comme Vice-Président fédéral pour le Brabant à la Fédération Royale des Cercles Philatéliques de Belgique, samedi 24 novembre lors de l'assemblée à Bruxelles.

Monsieur Havaux reprend le siège de Monsieur André Decré décédé en février, il continuera le mandat de ce dernier.

Outre cette fonction, il en assure bien d'autres pour le bon fonctionnement de la philatélie, commissaire provincial de la jeunesse, membre du jury aux expositions de la Fédération mais aussi au sein du Cercle Philatélique de La Hulpe, étant Vice-Président de celui-ci.

En mon nom et aux noms de nos membres nous lui adressons nos plus sincères félicitations philatéliques et notre amitié.

□ □ □ □ □

### **Lu pour vous**

#### **Timbres magazine n° 139, novembre 2012**

Passion	Principauté d'Andorre
Etude	Les timbres de l'Afrique orientale allemande Quand les Etats-Unis rendent hommage à leurs présidents
Histoire postale	Les débuts de la philatélie de la Perse Berlin 1945-1949, après guerre et guerre postale (2e partie)
Thématique	Les volcans des cordillères américaines (2e partie)
Classiques	25 c. Cérés dentelé au type II
Cartes postales	Les soldats indigènes en 1914-1918
Décryptage	Les machines Havas ont servi jusqu'en Algérie
Régionalisme	Des parents pauvres qui sont riches.

L'influence luthérienne, au début du XVI<sup>e</sup> siècle va porter un coup sérieux au culte des saints. Pourtant, incompréhensible paradoxe, en 1535, on trouve dans le journal personnel de Luther la mention « cadeaux de saint Nicolas ». Mais quelques années plus tard, la plupart des nations qui se sont tournées vers le protestantisme firent en sorte de faire disparaître le culte des saints, y compris Nicolas. Toutefois, certaines contrées de la Germanie et de la Hollande, bien qu'ayant viré du catholicisme au protestantisme, maintiendront, sous la pression populaire, les habitudes qui s'étaient créées. A cette époque, pouvait-on priver les fidèles de leur saint protecteur ?

### Belgique

Nous avons évoqué plus haut l'imagerie populaire française en citant la réalisation d'un feuillet représentant saint Nicolas. Mais il y a pas qu'en France qu'existait ce type d'imagiers. Des firmes belges installées dans différentes villes produisirent des images, tantôt pieuses, tantôt enfantines. Tous ces ateliers ont disparu, mais nous avons relevé dans la production de la firme Beersmans-Pleek, établie à Turnhout, une feuille au portrait de saint Nicolas tout à fait particulier. Nous vous en présentons une réduction.



Le texte qui soulignait cette image est bilingue, mais nous n'avons retenu que la version française originale, comportant quelques fautes d'orthographe bien pardonnables pour un producteur flamand de cette époque (1870-1902).

*Saint-Nicolas, depuis longtemps célèbre,  
Comme évêque menait une vie austère,  
Il était vertueux bon et généreux de caractère,  
Ainsi on a décrit sa noble carrière.  
Il secourait les pauvres dans leurs besoins pressants,  
Toujours il avait pour eux les plus nobles sentiment  
Jusqu'à sa mort, il restait leurs soutien,  
Tandis qu'il les assistait par tous ses moyens.*

En philatélie,

### Belgique :

Le premier timbre belge rencontré (C.O.B. 1493) date de 1969. Il fait partie d'une série « Philosophie Unicef » et a probablement été choisi parmi des dessins d'enfants à qui la Poste aurait permis de s'exprimer. Il est signé Patric Claes qui l'a intitulé « Mon Art ». Il est probablement le rappel qui a marqué, plus que tout autre, les premiers jours de décembre. Il faut en effet se rappeler que la croyance en un saint Nicolas donateur n'est que l'apanage de l'imagination des enfants.



Plus récemment, en 2003 (C.O.B.3210) bpost a émis un autre timbre, un peu révolutionnaire par sa conception. La traditionnelle venue du saint, accompagné de son âne a été transformée en une distribution postale. La légende qui accompagne le timbre : « saint Nicolas postant des jouets » reflète bien le choix de la distribution. En fait, une boîte aux lettres adaptée pour la circonstance. Mais au fait, n'est-ce pas par la poste que le saint donateur reçoit le courrier de ses privilégiés ?



### Allemagne :

L'Allemagne a choisi récemment de sortir un timbre (Yvert 2721) sur lequel on voit un évêque mitré qui, d'une main, bénit les membres d'une famille et de l'autre, tient la crosse et un plateau contenant des fruits.

A remarquer que le timbre porte sur le bord gauche la mention « St.Nikolaus », tandis que sur le côté droit, on peut lire le mot « Weihnachten ». ce serait, nous semble-t-il, le rappel du glissement de la fête du 6 décembre vers celle de Noël.

La mère portant l'enfant sur le bras pourrait d'ailleurs être assimilée aux reproductions classiques de la Vierge portant l'Enfant divin sur le bras.



## Bosnie-Herzégovine :

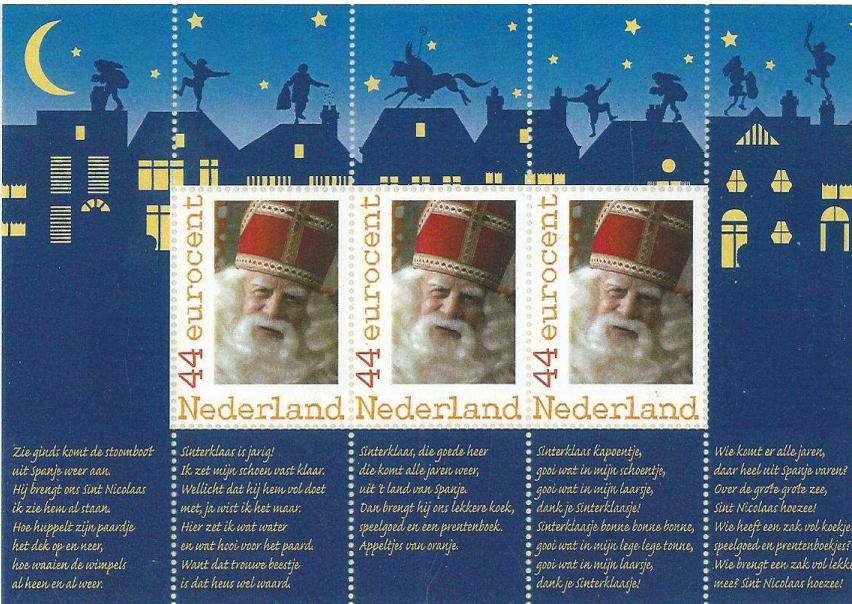


Ce pays, proche de l'Allemagne, nous offre également, fin 2010, un timbre (Yvert 483) un peu particulier. Désigné comme étant saint Nicolas, il porte cet élément liturgique qu'est l'étole, chargée d'une croix latine qui est le premier emblème commun autour duquel tout l'Occident s'est groupé lorsque fut prêchée la première croisade. Il ne porte aucune coiffe.

Si, dans nos régions, les enfants déposent l'une ou l'autre chaussure au pied de la cheminée, il est de coutume que, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, en Germanie et pays proches, ils remplaçaient les sabots ou autres pantoufles par une grande chaussette en laine – température oblige – qu'ils accrochaient à proximité de la cheminée et que nous restituait ce timbre. Une chaussette se trouve à la droite du saint.

## Hollande :

Il nous reste à dire quelques mots de la Hollande. Bien qu'elle soit en majorité protestante, la tradition de fêter le saint Nicolas a été conservée, mais avec cette particularité qu'au lieu de descendre du ciel, la coutume veut qu'il arrive d'Espagne sur un grand bateau, accompagné de son cheval et du Zwarte Piet, l'équivalent de notre Père Fouettard. Il débarque à Amsterdam, dont il est le patron, et à partir de là, entreprend sa distribution de cadeaux.



Si ceci peut être considéré comme une particularité, il en est une autre : la poste hollandaise a choisi d'émettre des timbres personnalisés de façon toute différente de bpost. Chez nous, la personnalisation se fait sur une vignette sans valeur attenant au timbre proprement dit, tandis que la poste hollandaise personnalise le timbre lui-même sur lequel figure la redevance postale.

Nous avons eu la chance de mettre la main sur un petit feuillet comportant trois timbres de chacun 44 eurocent personnalisés par la figure d'un Nicolas bien sympathique, avec une abondante barbe blanche et coiffé d'une mitre amputée de son sommet.

Le décor du feuillet est fait, dans le haut, d'une rangée d'habitations dont les toits sont parcourus par des personnages donateurs qui affectionnent particulièrement les cheminées. Le bas porte un texte réparti en 6 colonnes et qui rappelle ce qui a été dit plus haut : un bateau à vapeur venu d'Espagne avec, à son bord, saint Nicolas, son équipage et les cadeaux.

A noter que ces timbres ont validité postale mais aucune date n'étant mentionnée, nous n'avons pas trouvé l'année d'émission qui ne doit pas être très éloignée si on se réfère à la valeur indiquée.

\*\*\*

Après tout ce développement sur Nicolas de Bari, il faut bien dire que le Vatican l'a supprimé en 1969, de la liste des saints. Pourtant, il figure encore sur nombre de nos calendriers 8 D'autres saints populaires ont subi le même sort, tel Christophe, le bon géant qui portait, sans le savoir, le Christ sur son dos. Fêté pendant des siècles le 25 juillet, il n'est plus question de lui. Un autre Christophe, martyr cordouan du IV<sup>e</sup> siècle, mais pratiquement inconnu dans la croyance populaire, l'a remplacé, mais à la date du 25 août. Idem pour Eloi, peut-être un peu trop avatar du dieu Vulcain. Il n'a plus trouvé grâce pour être fêté comme saint par le Vatican.

Le calendrier romain a été révisé en 1565, 1912 et 1969. Par touches successives, la légende avait fait de Nicolas un mythe incontournable. Il était devenu le saint protecteur universel du Moyen Age.

Mais fut-il jamais canonisé ? C'est Adrien III, au XI<sup>e</sup> siècle, qui émit, pour la première fois, la prétention du pape à canoniser. Alors ? Alors, il est probable que beaucoup de « réputés » saints ne le furent pas. Mais il est clair que Nicolas, ancré dans la tradition populaire, continuera encore longtemps à se fêter le 6 décembre.

\*\*\*\*

Petit ajout : St. Niklaas-Waas :



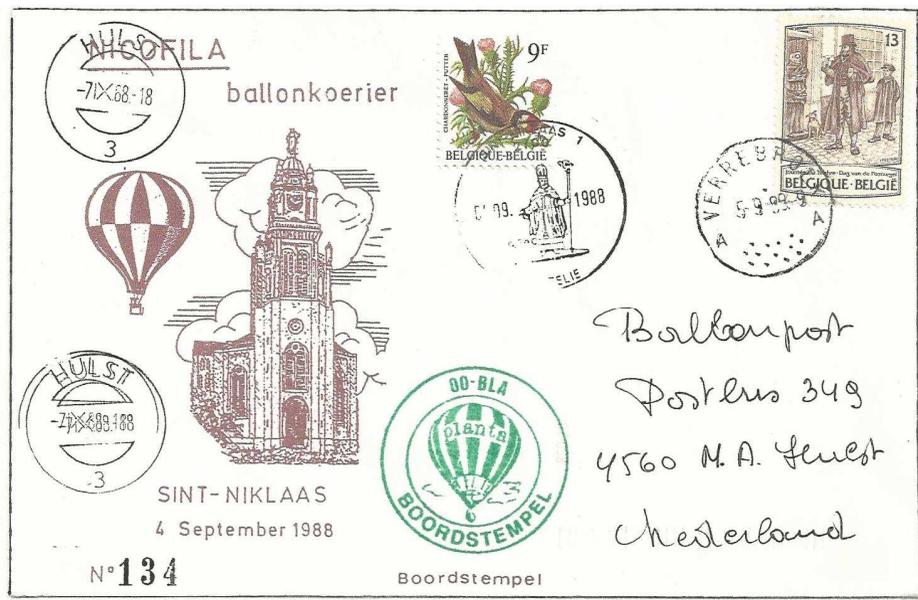
Nous allons omettre, et cela eut été impardonnable, de rappeler qu'un patronat belge a été attribué à Nicolas : celui de la ville de St. Nicolas Waas (St. Niklaas-Waas) qui a un blason « d'azur à un saint Nicolas d'or, accompagné à senestre d'un navet feuillé de même, l'écu timbré d'une couronne d'or », qui lui fut reconnu en 1840. Mais déjà en 1784, un sceau échevinal représente saint Nicolas, accompagné à dextre de trois enfants dans un saloir et à senestre d'un navet feuillé. Nous avons récupéré une enveloppe de courrier par ballon que la société philatélique locale NICOFILA a émis le 4 septembre 1988. On y trouve une oblitération, malheureusement incomplète, avec au centre la représentation du saint. A l'intérieur de cette enveloppe, nous avons trouvé une carte de remerciements aux participants sur laquelle se trouve imprimé de façon claire ce qui devrait être le logo du club philatélique, bien proche du feuillet d'Epinal et du timbre français de 1951.



Sur une autre enveloppe de Nicofila, également de courrier par ballon, nous avons repris un mignon ballon emportant saint Nicolas dans les airs ainsi qu'une oblitération complète, mais d'un autre bureau.



Quant à Saint Nicolas-lez-Liège, il est possible que cette localité ait aussi le saint comme patron, mais nous ne possédons aucun écrit allant dans ce sens. (\*)



\*\*\*\*\*

René Pède

(\*) NDLR : *Origine du nom de la commune*

*Elle doit son nom à l'érection, vers 1147, d'une chapelle, dans une clairière du bois de Glain, consacrée par l'évêque de Liège Henri II de Leez, le 22 juillet 1151, dédié à saint Nicolas. Ce sanctuaire devint rapidement un prieuré, dépendant de l'abbaye Saint-Laurent, sous le vocable de la chapelle Saint-Nicolas-en-Glain.*



*Les offices religieux y furent célébrés jusqu'à l'annexion de la Principauté de Liège à la France. A cette date, la chapelle devint une annexe de l'église paroissiale de Saint-Gilles, puis fut vendue en 1807.*

*Devenue une grange au cours du XIXe siècle, elle fut détruite en 1906.*

\*\*\*\*

Berne, le 30 avril 2012

## Circulaire du Bureau international n° **75** - Géorgie – Emissions illégales

En référence à la circulaire du Bureau international 127 du 25 mai 2009, la **GÉORGIE** souhaite rappeler aux Pays-membres de l'Union ce qui suit:

«L'Abkhazie et l'Ossétie du Sud sont des régions situées à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de la Géorgie, dont l'intégrité territoriale est appuyée et pleinement reconnue dans les résolutions pertinentes des Nations Unies [S/RES/1808 (2008)].

Les régions d'Abkhazie et d'Ossétie du Sud ont illicitement mis en circulation des figurines au nom de la «République d'Abkhazie» en anglais, («АПКХЫ») en russe et en abkhaze, et au nom de la «République d'Ossétie du Sud» en anglais et en russe.

Ces émissions illégales ne remplissent pas les conditions de l'article 8 de la Convention de l'UPU, régissant les timbres-poste, mais sont vendues en tant que telles sur différents sites Web.

Par conséquent, la Géorgie prie officiellement les Pays-membres de l'UPU et leurs opérateurs désignés de ne pas permettre la diffusion d'informations de quelque nature que ce soit ou d'articles concernant les émissions illégales susmentionnées dans des catalogues de timbres-poste ou dans la presse philatélique, ni leur mise sur le marché. La Géorgie prie aussi instamment les opérateurs désignés des Pays-membres de l'UPU de ne pas accepter ni traiter de correspondance portant des figurines illicitement émises par l'Abkhazie et l'Ossétie du Sud et de renvoyer tous les envois portant ces émissions illégales à leur expéditeur.

La Géorgie est confiante que l'UPU, les Pays-membres de l'UPU et leurs opérateurs désignés, l'Association mondiale pour le développement de la philatélie et toutes les autres parties intéressées prendront les mesures nécessaires pour s'assurer du respect des normes et des principes internationaux universellement reconnus.»

□ □ □

Berne, le 11 juin 2012

## Circulaire du Bureau international **92** - Bolivie – Timbres illicites

L'opérateur désigné de la **BOLIVIE**, Empresa de Correos de Bolivia (ECOBOL), me prie d'informer les Pays-membres de l'UPU de ce qui suit:

«Le 26 septembre 2011, lors d'un contrôle des envois postaux dans diverses entreprises privées de messagerie, l'unité d'inspection a décelé des timbres illicites utilisés par une entreprise disposant du certificat annuel d'exploitation de première catégorie et menant des activités aux niveaux national et international, conformément à l'article 5 du décret suprême n° 29799, stipulant que tous les opérateurs autorisés de services express doivent impérativement apposer sur chaque envoi des timbres-poste commercialisés et contrôlés par ECOBOL.

Les timbres frauduleux avaient une valeur faciale de 1,5 BOB, étaient munis d'une face autocollante et étaient polychromes. Leur texture était suspecte et leur dentelure d'une exécution grossière. Après que cette émission illicite a été constatée, tous les envois ont été soumis à un contrôle minutieux, ce qui a permis de détecter 37 envois affranchis à l'aide de timbres illicites. Ce délit a été dénoncé aux forces spéciales de lutte contre le crime de la police nationale, où une procédure pénale est en cours dans le cadre de la justice ordinaire ».

□ □ □

Circulaire du Bureau international **116** - Japon – Contrefaçons de timbres-poste

L'opérateur désigné du **JAPON** souhaite mettre en garde les opérateurs désignés des autres Pays-membres de l'Union contre des contrefaçons de timbres à 350 JPY (v. annexe 1). Ces timbres ont les caractéristiques suivantes:

- Contrairement aux timbres authentiques, dont le produit adhésif est brillant et a une odeur forte, celui des contrefaçons ne brille pas et sa consistance est fine.
- La face des contrefaçons brille davantage que celle des timbres authentiques.
- Sur certains des feuillets contrefaits, les perforations sont légèrement décalées vers la droite ou la gauche, ce qui n'est pas le cas sur les timbres authentiques.
- La texture du papier utilisé pour les timbres contrefaits est plus épaisse et dure.

La poste japonaise a confirmé le fait que ces contrefaçons n'étaient pas des timbres émis officiellement par le Japon et que, par conséquent, elles ne pouvaient pas servir de preuve au paiement de l'affranchissement. La poste japonaise condamne fortement la contrefaçon de timbres-poste.

La poste japonaise demande aux Pays-membres de l'UPU de prendre toutes les mesures possibles pour lutter contre ces contrefaçons conformément à leurs lois et règlements.

□ □ □

Berne, le 20 août 2012

Circulaire du Bureau international **128** - Rwanda – Emissions illégales

L'opérateur désigné du **RWANDA** (Office national des postes) me prie d'informer les Pays-membres de l'UPU de ce qui suit:

«L'opérateur désigné du Rwanda a récemment découvert l'existence de plusieurs émissions illégales de timbres-poste actuellement en vente sur un site Internet.

L'opérateur désigné du Rwanda dénonce et condamne de telles pratiques et rappelle que les émissions illégales portent préjudice à la réputation de la poste rwandaise en général et des services philatéliques en particulier. En outre, ces émissions sont en violation flagrante de la législation nationale sur la production des timbres-poste, des dispositions de l'article 8 de la Convention postale universelle et de la recommandation C 26/2008 du 24<sup>e</sup> Congrès.

A cet égard, l'opérateur désigné du Rwanda compte sur les initiatives que prend l'Union postale universelle et ses organes pour mettre fin, à terme, à ce phénomène.

Il compte également sur l'action de solidarité des opérateurs désignés, qui voudront bien prendre des dispositions utiles pour l'aider à identifier les coupables et à les traduire en justice. Il compte enfin sur ses partenaires philatélistes, qui ont toujours observé la réglementation régissant la mise en circulation des produits philatéliques pour prendre contact avec les opérateurs désignés en vue de les alerter sur l'irrégularité de certaines émissions.

L'opérateur désigné rwandais informe ses partenaires que ses dernières émissions de timbres-poste remontent au 15 novembre 2010 et qu'il s'agissait des « Gorilles de montagnes » et « Arts et cultures du Rwanda ». Ces émissions sont visibles sur le site Internet du système de numérotation WNS ([www.wnsstamps.ch](http://www.wnsstamps.ch)), auquel l'opérateur postal du Rwanda appartient. Toute émission portant une date d'émission ultérieure à celle-ci est illégale et doit être traitée comme telle.»

□ □ □

## LE SAVIEZ-VOUS

### Le timbre-poste sera plus cher à partir du 1er janvier



(Belga) Le timbre-poste sera plus cher à partir du 1er janvier prochain. Les prix doivent être adaptés à l'évolution de l'indice des prix à la consommation, a fait savoir bpost mercredi 31 octobre 2012 dans un communiqué.

Concrètement, un timbre-poste pour une lettre standard vers une destination belge coûtera 0,67 euro à l'achat de 10 timbres ou plus. Ce qui représente une hausse de 3% par rapport au prix actuel. Pour une lettre standard à destination de l'Europe, il faudra déboursier 1,03 euro, soit 4 centimes de plus qu'aujourd'hui. Une lettre destinée au reste du monde coûtera 1,24 euro, c'est-à-dire 5 centimes de plus qu'actuellement. Ces tarifs sont valables à l'achat d'un lot minimum de 5 timbres.

Les prix à l'unité d'un timbre-poste pour un envoi en Belgique, en Europe et dans le reste du monde passeront respectivement de 0,75 à 0,77, de 1,09 à 1,13 et de 1,29 à 1,34 euro. La hausse des prix est autorisée par le contrat de gestion et a été approuvée par l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT), précise le communiqué. Bpost ajoute qu'il se situe toujours dans la moyenne des opérateurs postaux européens avec ces nouveaux tarifs. (PVO)

NB : Les timbres-poste avec la faciale exprimée par 1, 2 et 3 restent valables.

□ □ □ □ □

## LE SAVIEZ-VOUS

Si vous voulez recevoir notre FLASH par e-mail, c'est très simple !  
Cela vous prendra quelques minutes !

Pour les personnes qui ne l'ont pas encore fait, merci de vous réinscrire via le formulaire en ligne : <http://www.clubphilateliquebrainois.be/contact>

A bientôt,

Léon Poncé, Webmaster du CPB

□ □ □

## Réalisation inter-membre du 16 décembre 2012 - 467

Lot n°		N° Catalogue.	Etat	c/c €	P.dép.€	Remarques	Vendu
1	R.D.Congo	382/399	xx	75,00	12,00	Thé. Fleurs	
2	"	400/411	xx	8,00	1,50	Thé. Faune	
3	"	676/683	xx	7,50	1,50		
4	"	BL 23	xx	6,00	1,00		
5	"	748/752	xx	12,00	2,00	Astronautes	
6	"	586/593	xx	3,00	0,75		
7	"	753/762	xx	50,00	8,00	Thé. Insectes	
8	"	763/772	xx	60,00	9,00	Thé. Papillons	
9	"	778/781	xx	35,00	5,00	Thé. Fleurs	
10	"	430/444	xx	27,00	4,00		
11	"	BL 22	xx	4,00	1,00		
12	"	676/683	xx	7,50	1,50	Droits de l'Homme	
13	"	785/794	xx	85,00	15,00	Thé. Singes	
14	"	800/802	xx	3,75	0,70	Unicef	
15	Rép. Zaire	BL 42	xx	17,50	3,00	Jean Paul II	
16	"	843/852	xx	5,20	1,00	Thé. Boxe	
17	"	875/879	xx	8,50	1,00		
18	"	896/905	xx	6,00	1,20		
19	"	918/926	xx	12,50	2,50	Thé. Poissons	
20	"	1001/1008	xx	6,00	1,20	Anniversaire Th. Hill	
21	Belgique	Document	⊙	21,00	5,00	30e C.Antituberculeux	
22	"	1267A	xx	18,00	4,50	!!! Pli	
23	"	2208	⊙	12,00	2,50	Sur FDC	
24	"	1267B	xx	18,00	4,50		
25	"	B 19	xx	5,00	1,25	Car.Thé. Canard	
26	"	B 22	xx	6,50	1,50	Car. Thé. BD	
27	"	B 23	xx	6,00	1,50	Car. Thé. Animaux	
28	"	258/266	xx	290,00	75,00	!!! Tache verso 262	
29	"	382	xx	125,00	32,00	1 des 2 grosses val	
30	"	383	xx	425,00	106,00	La grosse valeur	
31	"	471/477	xx	47,50	12,00		
32	"	386/389	xx	70,00	18,00		
33	"	BL 7	⊙	45,00	12,00		
34	"	930/937	⊙	39,00	8,00		
35	"	973/978	xx	42,00	10,00		
36	"	973/978	⊙	24,50	5,00		
37	"	1102/1107	⊙	10,95	2,20	!!! Aminci sur 2 val.	
38	"	Document	xx	3,00	0,75	Souvenir Belgica	
39	"	221/233	xx	65,00	16,00	!!! A exa. très attenti,	
40	"	BL 32	xx	85,00	21,00	!!! Léger pli	

!!!! Prochaine réalisation le 20 janvier 2013.

**Un examen des lots avant achat est conseillé, car non vérifié**